

Mesures d'accompagnement à l'emploi des allocataires du RSA

Aides versées aux employeurs

Le Contrat Initiative Emploi (CIE) est un contrat de travail aidé.

Les bénéficiaires du CIE pris en charge par le Département sont les allocataires du RSA résidents dans le Département du Nord inscrits ou non à Pôle Emploi.

L'aide est calculée sur la base du SMIC horaire brut pour une durée hebdomadaire minimale de 20 heures.

→ Pour un CDD de 6 mois : l'aide est versée 6 mois et peut être renouvelée 6 mois si embauche en CDI,

→ Pour un CDI : l'aide est versée pendant 12 mois.

Les Plateformes emploi et insertion professionnelle sont vos interlocuteurs pour concrétiser cette aide.

Vous trouverez l'ensemble des informations à l'adresse suivante : lenord.fr/plateforme-emploi

Aides versées aux allocataires du RSA recrutés dans les SAAD

Activ'emploi est une aide versée par le Département qui permet de couvrir les dépenses les 1ers mois du contrat de travail.

L'allocataire peut obtenir :

- Un Coup de pouce au démarrage : Un forfait de 300 € versé pour les 3 premiers mois du contrat de travail
- Une participation de 30 € par mois par allocataire pendant 12 mois pour une location de véhicule avec option d'achat (LOA)

L'allocataire contacte son référent RSA ou son conseiller Pôle emploi pour formaliser sa demande.